



Ville de Chenebier

Conseil Municipal : Procès-Verbal de la séance du 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Chenebier dûment convoqué par voie dématérialisée le 31 mars, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis ABRY, Maire. Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Christiane FRANCOIS est désignée secrétaire de séance. M. le Maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint et il ouvre la séance à 18h00.

Membres présents (13) : Francis ABRY – Pierre-Marie BELOT– Nathalie JUGE – Christiane FRANCOIS - Antoine LLOPIS – Jean ABRY - Claude CLAUDEL – Mickaël REBERT – Thierry DELAVACQUERY – Valentin PETIT - Marie-Laure FLORIN – David MERGER - Florence MORIS

Membres absents représentés (2) : Matthieu MONNERET représenté par Pierre-Marie BELOT – Marc MENESTRET représenté par Christiane FRANCOIS

Présence de M. ASTIER et de Julie Magny (secrétaire)

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2025**
- 2. Délibération N°2025-04/01 : Délibération Affectation des résultats 2024 BUDGET COMMUNAL**

Le maire soumet au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT CCAS 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	77 083,24 €		-35 293,61 €	- €	- €	D - €	41 789,63 €
					- €	R - €	
FONCT	14 005,34 €	- €	125 004,79 €	571,26 €			139 581,39 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 41 789,63 €

001 RI

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 139 581,39

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	139 581,39 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Soie disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	139 581,39 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget communal tel qu'il est présenté ci-dessus

3. Délibération N°2025-04/02 : Délibération Affectation des résultats 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire soumet au conseil municipal l'affectation du résultat de fonctionnement 2024
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	-20 815,85 €		3 386,96 €	- €	D	- €	- 17 428,89 €
				- €	R		
FONCT	28 382,34 €	20 815,85 €	25 700,25 €				33 266,74 €

Le résultat d'investissement cumulé est de -17 428,89 € 001 DI
Le résultat de fonctionnement cumulé est de 33 266,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	33 266,74 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	17 428,89 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15 837,85 €
Total affecté au c/ 1068 :	17 428,89 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget assainissement tel qu'il est présenté ci-dessus.

4. Présentation de l'analyse budgétaire de la commune par M. ASTIER

M. ASTIER a présenté l'analyse financière de la commune

5. Délibération N°2025-04/03 : Délibération BUDGET PRIMITIF communal exercice 2025

Le maire soumet au conseil municipal le budget primitif de la commune de CHENEBIER pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	285 699,00	243 909,37
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 41 789,63
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		285 699,00	285 699,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	603 262,63	963 671,14
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 139 581,39
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		603 262,63	603 262,63
TOTAL DU BUDGET (4)		788 961,63	788 961,63

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.

6. Délibération N°2025-04/04 : Délibération BUDGET PRIMITIF assainissement exercice 2025

Le maire soumet au conseil municipal le budget primitif du budget assainissement de la commune de CHENEBIER pour l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	85 306,29	69 468,44
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 837,86
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		85 306,29	86 306,29
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	32 316,09	49 743,98
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 17 428,89	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		49 745,98	49 743,98
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		136 050,27	136 050,27

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le budget primitif d'assainissement 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.

7. Délibération N°2025-04/05 : Délibération Vote des TAUX FONCIERS 2025

Le maire expose à l'assemblée qu'il faut se prononcer sur les taux des 3 taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas changer les taux cette année.

Donc les taux pour 2025 restent inchangés et sont donc les suivants :

- FB (Foncier bâti) 34.66%
- FNB (Foncier Non-bâti) 31.57%
- TH (Taxe d'habitation) 5.13%

Le produit attendu est de 104 414€

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

8. Subvention pour les jardins du Mont Vaudois.

Le maire expose à l'assemblée qu'il faut se prononcer sur une éventuelle aide pour les Jardins du Mont Vaudois. Il s'agit de 2€ par habitant.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et lu le courrier reçu, le conseil vote :

POUR 2 voix

ABSTENTION 2

CONTRE 11

9. Informations et questions diverses :

- **Présentation du devis estimatif pour les travaux des réseaux**
- **Informations sur le schéma directeur**

**Le Maire
Francis ABRY**

